

## **Sanofi-aventis et CureDM concluent un accord de licence exclusif mondial pour une thérapie innovante régénérative dans le diabète**

*- Nouveau Peptide Humain en Médecine Régénérative -*

**Paris, France – Le 8 Avril 2010** – Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et CureDM Group Holdings, LLC, annoncent aujourd'hui la conclusion d'un accord de licence mondial portant sur un nouveau peptide humain, Pancreate™, qui pourrait restaurer la capacité de produire de l'insuline et d'autres hormones pancréatiques chez les patients diabétiques de types 1 et 2.

Pancreate™ est un analogue bioactif peptidique issu d'une protéine humaine naturelle, qui a démontré dans le cadre d'études précliniques sa capacité à stimuler la croissance de néo-îlots pancréatiques capables de produire de l'insuline fonctionnelle. Il permettrait ainsi la restauration d'une fonction insulinaire normale et le contrôle du glucose sanguin. Le début des études de Phase I devrait avoir lieu cette année.

En vertu de cet accord, sanofi-aventis se voit attribuer une licence exclusive mondiale pour développer, fabriquer et commercialiser Pancreate™ et des composés apparentés. CureDM recevra un paiement initial ainsi que des paiements d'étape pour le développement du produit, son enregistrement et sa commercialisation. Au total, ces paiements pourraient atteindre 335 millions de dollars US. De plus, CureDM aura droit à des redevances graduelles en fonction des ventes mondiales du produit.

*« Sanofi-aventis est particulièrement heureux d'ajouter au portefeuille de sa Division Diabète cette importante innovation, qui a le potentiel de stimuler la formation de certains îlots pancréatiques totalement fonctionnels, aidant ainsi à la restauration d'une fonction pancréatique normale »,* a indiqué Marc Cluzel, Vice-Président Exécutif, R&D, sanofi-aventis. *« Une fois développé, Pancreate™ pourrait devenir le premier traitement de médecine régénérative du diabète de type 1 et de type 2 et permettre de répondre aux enjeux considérables que soulève l'épidémie de diabète, pour les patients comme pour les systèmes de santé ».*

Cette nouvelle collaboration est un autre exemple de l'engagement stratégique de sanofi-aventis visant à développer son leadership dans le diabète au moyen de technologies nouvelles. Elle renforce ainsi son ambition de devenir le leader dans le domaine du diabète.

### **A propos de Pancreate™**

Premier de sa classe pharmacothérapeutique, Pancreate™ (acétate de proisletide) est une séquence peptidique humaine (HIP-2B) d'une protéine humaine naturelle stimulant la formation de néo-îlots capables de produire de l'insuline fonctionnelle à partir de cellules souches isolées du pancréas. Le diabète, qu'il soit de type 1 ou de type 2, est caractérisé par une insuffisance fonctionnelle des îlots chargés de produire l'insuline nécessaire aux besoins de l'organisme. Les îlots sont des structures complexes qui assurent le contrôle métabolique de la libération d'insuline et permettent au pancréas de maintenir constant le taux de glucose dans le plasma sanguin. La restauration d'îlots complets et fonctionnels est donc essentielle pour corriger les fluctuations du glucose sanguin qui caractérisent le diabète. Pancreate™ constitue à ce titre une approche entièrement nouvelle du traitement de cette maladie.

### **A propos de CureDM**

CureDM est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et le développement de nouvelles thérapies pour prévenir, soulager ou guérir les maladies métaboliques. CureDM a été co-fondée par un biologiste moléculaire et deux endocrinologues cliniciens qui, de par leur expérience au quotidien des besoins médicaux non satisfaits des patients diabétiques, ont permis la découverte de Pancreate™.

Pour plus d'informations sur CureDM, visitez le site : [www.curedm.com](http://www.curedm.com).

### **A propos de sanofi-aventis**

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : [www.sanofi-aventis.com](http://www.sanofi-aventis.com).

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2009 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2009 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.*